

Conseil d'administration

Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-15

Approbation des candidats présélectionnés au poste de directeur/directrice de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** l'article L1431-5 du Code général des collectivités territoriales ;
- ▶ **Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité n° 2018-62 en date du 27 novembre 2018 approuvant la création de l'Agence régionale de la biodiversité de Centre Val de Loire- telle que prévue dans ses statuts ;
- ▶ **Vu** la délibération de la Commission permanente régionale du Conseil régional Centre-Val de Loire n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 demandant la création de l'établissement public de coopération environnementale ;
- ▶ **Vu** l'arrêté du préfet de la région Centre Val de Loire n°18.225 en date du 19 décembre 2018 portant création d'une agence régionale de la biodiversité sous la forme d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire » ;
- ▶ **Vu** la délibération du conseil d'administration Agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire n°2021-03 en date du 16 février 2021 définissant la procédure de recrutement du directeur (trice) de l'EPCE Agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire ;
- ▶ **Considérant** l'article 12 des statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire, approuvés par l'arrêté préfectoral susvisé portant sur la désignation du directeur ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La liste des candidats établie pour le poste de directeur/directrice de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire composée de Madame Aurélie RAVIER, Madame Catherine BERTRAND, Monsieur Cédric BERNARD et Monsieur Arnaud BONTEMPS est approuvée.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

Le Président
du Conseil d'administration,



Thierry BURLOT